



Compte-rendu de la réunion Du Conseil Municipal du 28 octobre 2024

18 Conseillers étaient Présents et Représentés : (02 Procurations : *Michelle LUCIANI et Marie-Cécile RUIZ*) et 09 Conseillers étaient Absents : *Jean-Toussaint ALBERTINI, Elodie BAGHIONI, Martine BARRIELE, Marie-Luce CASTELLI, Frédéric DEMUYNCK, Fabien LUCIANI, Ange-Julien NICOLINI, Paula RINIERI et Marcel SIMEONI*.

Le Maire, après avoir procédé à l'appel des Membres du Conseil Municipal, et avoir désigné Monsieur Marc-Marie GUGLIELMI comme Secrétaire de Séance, ouvre la session.

Point n° 1 : Finances Communales

24-10/094 – Budget Annexe du « Parking Restonica-Grotelle » : Délibération Modificative n° 1 :

➤ **Le Conseil**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, dans le cadre de la clôture définitive du Budget Annexe du « Parking Restonica-Grotelle », *à l'unanimité* des membres présents et représentés, *Adopte* la DM n° 1 du Budget Annexe telle que présentée qui va permettre budgétairement de réajuster au préalable des écritures comptables.

24-10/095 – Autorisation à donner au Maire en vue de signer l'avenant à la Convention de Partenariat 2024-2025 entre la Commune de Corte et le Conservatoire de Musique « Henri Tomasi » :

➤ **Le Conseil**, *à l'unanimité* des membres présents et représentés, *Approuve* la proposition, *Autorise* son Maire à signer l'avenant de reconduction, tel qu'annexé à la présente, relatif à la convention de partenariat et de financement avec le *CONSERVATOIRE DE MUSIQUE « HENRI TOMASI »*; *Accepte* le coût pour un montant de 50 000,00 € (cinquante-mille euros), réparti en deux versements : 20 000,00 € (vingt-mille euros), dernier trimestre 2024 et, 30 000,00 € (trente-mille euros), premier semestre 2025.

24-10/096 – OPAH : Individualisation de crédits Propriétaire « Occupant – Travaux d'Autonomie de la Personne » au profit de Madame Marie-Françoise RINIERI :

➤ **Le Conseil**, *à l'unanimité* des membres présents et représentés, *Approuve* la proposition, *AUTORISE* le Maire à individualiser une aide municipale, conformément à la convention OPAH ratifiée le 26 avril 2021, au profit de Madame Marie-Françoise RINIERI « propriétaire occupant » dont les travaux sont situés Résidence Badello, à hauteur de 1 568,00 € (mille cinq-cent-soixante-huit euros), *Sollicite* l'aide de l'ANAH à hauteur maximale de 7 473,00 € (sept-mille quatre-cent-soixante-treize euros), et de la Collectivité de Corse à hauteur de 2 669,00 € (deux-mille six-cent-soixante-neuf euros), aides qui, une fois perçues, seront reversées au profit de Madame Marie-Françoise RINIERI.

24-10/097 – Autorisation à donner au Maire en vue de céder un bien mobilier :

➤ **Le Conseil**, *à l'unanimité* des membres présents et représentés, *Approuve* la proposition, *Autorise* son Maire à vendre le véhicule « RIFTER » immatriculé FX-906-ET pour la somme de 6 600,00 € (six-mille six-cents euros), *Autorise* son Maire à signer tout document afférant à cette vente.

Point n° 2 : MARCHES PUBLICS

24-10/098 – Marchés Publics : Autorisation donnée au Maire de signer le marché de « Fournitures et Gestion de Titres Restaurant pour le Personnel de la Ville de Corte » :

➤ **Le Conseil, à l'unanimité** des membres présents et représentés, *Approuve* la proposition, *Autorise* son Maire à signer et à exécuter le marché « Fournitures et Gestion de Titres Restaurant pour le personnel de la Ville de Corte », conformément à la décision prise par la commission d'appel d'offres du 16 octobre 2024, telle qu'annexée à la présente, avec l'entreprise « SWILE ».

24-10/099 – Marchés Publics : Autorisation donnée au Maire de signer le marché de « Maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement de l'espace Logirem-Restonica » :

➤ **Le Conseil, à l'unanimité** des membres présents et représentés, *Approuve* la proposition, *Autorise* son Maire à signer et à exécuter le marché de « mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement de l'espace Logirem-Restonica », conformément à la décision prise par la commission d'appel d'offres du 16 octobre 2024, telle qu'annexée à la présente, avec le Groupement Egis Villes et Transports SAS / ST

Point n° 3 : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

24-10/100 – Gestion des Ressources Humaines : Crédit d'un emploi permanent au grade d'Ingénieur Territorial, Filière Technique, en qualité d'Informaticien de la ville de Corte :

➤ **Le Conseil, à l'unanimité** des membres présents et représentés, *Approuve* la proposition ; *Décide* de créer un emploi permanent au grade d'Ingénieur Territorial, Filière Technique, à temps complet, avec possibilité de recrutement d'un contractuel selon l'article L.332.8 – L.332.8-2 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale, à compter du 01^{er} janvier 2025, en qualité d'Informaticien de la Ville de Corte.

24-10/101 – Gestion des Ressources Humaines : Adoption du Rapport Social Unique 2023 (RSU) :

➤ **Le Conseil**, VU que le Rapport Social Unique (RSU) remplace le Rapport sur l'Etat des Collectivités (REC), plus communément appelé Bilan Social. (décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020) ; VU les dispositions de l'article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique, les administrations mentionnées à l'article L. 2 doivent élaborer chaque année ce RSU sur l'application « Données Sociales » ; VU le Rapport 2023 sur le Rapport Social Unique (RSU) de la Commune ; Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur ; Après en avoir délibéré, *Prend Acte* du Rapport Social Unique 2023 (RSU) de la Commune, tel que présenté.

Point n° 4 : GESTION DU DOMAINE COMMUNAL

24-10/102 – Cession du Fonds de Commerce Camping Alivetu – Transfert de Bail Communal :

➤ **Le Conseil à l'unanimité** des membres présents et représentés, *Approuve* la proposition ; *Autorise* le transfert du Bail Commercial, tel qu'annexé à la présente, au profit de la Société « Destination Corte Centre Corse » en tant que nouveau preneur en lieu et place de la Famille DEBAIN ; *Accepte* en tant que nouveau preneur la Société « Destination Corte Centre Corse » ; *Accepte* le montant annuel du loyer révisé de 2 000,00 € (deux-mille euros) à 2 500,00 € (deux-mille cinq-cents euros) ; *Autorise* le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

Corte, le 28 octobre 2024

Le Maire

Dr. Xavier POLI



Le Secrétaire de Séance

Monsieur Marc-Marie GUGLIELMI

